

Problématiques au niveau de l'eau potable

Symptômes	À vérifier	Causes probables	Suggestions
Odeur d'œufs pourris	Valider si l'odeur provient de l'eau chaude et/ou de l'eau froide.	<p>Eau chaude seulement : l'origine du problème est votre réservoir à eau chaude.</p> <p>Eau froide : dans le cas où vous avez un adoucisseur, la cause pourrait être les cartouches. Si vous n'avez pas d'adoucisseur, une visite du Service des travaux publics sera nécessaire.</p>	<p>Remplacer le réservoir.</p> <p>Afin de prolonger la durée de vie de votre réservoir, vous pouvez envisager l'installation d'un adoucisseur.</p>
Eau blanchâtre	<p>Vérifier la période de l'année.</p> <p>Vérifier si l'eau redevient claire si elle a reposé dans un verre pendant une minute.</p>	<p>Printemps et automne : la variation de la température due au gel/dégel entraîne une variation dans quantité d'oxygène dans le réseau.</p> <p>En permanence : cette turbidité est causée par une plus grande présence de bulles d'air dans le réseau.</p>	Il n'y a rien à faire
Eau rougeâtre	Est-ce un problème périodique ou aléatoire ?	Si aléatoire : cela est dû à une poche de rouille causée par le rinçage printanier du réseau d'aqueduc.	Lorsque le problème se produit, simplement ouvrir un robinet de sortie extérieure (si possible) ou la

		<p>Si le problème est régulier et constant.</p>	<p>baignoire pendant 20 à 30 minutes.</p> <p>Contactez le Service des travaux publics 450 454-3993, poste 0, car ce sont des situations de cas par cas.</p>
<p>Problème de pression</p>	<p>Vérifier la période de la journée</p> <p>Est-ce que le problème est constant?</p>	<p>Entre 18 h et 22 h, cela est dû à la période de pointe de la consommation de la Ville.</p> <p>Si le problème est constant, cela est probablement dû à la grosseur de l'entrée d'eau.</p>	<p>Aucune intervention possible.</p> <p>Contactez le Service des travaux publics, car ce sont des situations de cas par cas.</p>
<p>Avis d'ébullition</p>	<p>Avis public en vigueur</p>	<p>Que devez-vous faire lors d'un avis d'ébullition d'une minute?</p> <p>De l'eau préalablement bouillie pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, doit être utilisée pour les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boire et préparer des breuvages; • Préparer les biberons et les aliments pour bébés; • Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.); • Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.); • Fabriquer des glaçons; • Se brosser les dents et se rincer la bouche. 	

Vous pouvez utiliser l'eau du robinet non bouillie pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis : avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Fermez les fontaines d'eau et affichez l'information aux endroits où de l'eau reste disponible. À noter qu'il est possible que le MAPAQ émette des directives plus sévères pour ces types d'établissements.